

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Prévenez les piqûres Prévenez la maladie de Lyme

**Joliette, le 26 juin 2018** – À l'aube de la saison estivale, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière tient à rappeler à la population les mesures de prévention de la maladie de Lyme et les gestes à poser lorsque l'on est piqué par une tique.

La maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée. Les tiques **ne sautent pas et ne volent pas**. Elles peuvent toutefois s'agripper à vous ou à votre animal de compagnie lors de vos promenades dans les forêts, les boisés et les herbes hautes.

Il est possible de contracter la maladie de Lyme dans toutes les régions du Québec (notamment en raison des oiseaux migrateurs qui peuvent transporter des tiques infectées sur de grandes distances). Toutefois, ce risque est plus élevé lorsque la piqûre est survenue dans une zone où la présence de tiques établies et infectées a été confirmée (on parle alors de zone endémique). C'est le cas pour :

- le nord et l'ouest de l'Estrie;
- une grande partie de la Montérégie;
- le sud-ouest de la région de la Mauricie-et-Centre-du-Québec;
- le sud-ouest de l'Outaouais.

De plus, il est reconnu que le risque de contracter la maladie est faible si une tique infectée reste accrochée moins de 24 heures, mais qu'il augmente de manière importante après 48 heures.

### Dans Lanaudière

À l'heure actuelle, **aucune municipalité de la région de Lanaudière** n'est considérée à risque significatif pour la maladie de Lyme. Toutefois, quelques tiques *Ixodes scapularis*, la seule espèce de tiques pouvant transmettre la maladie, ont été recueillies sur le territoire (Terrebonne, Joliette, Lanoraie, Rawdon et l'Assomption et Lac-des-Dix-Milles). De plus, considérant la découverte de tiques infectées à Terrebonne en 2017, des interventions plus ciblées seront effectuées dans cette municipalité au cours des prochaines semaines.

La directrice de santé publique du CISSS de Lanaudière, Dre Muriel Lafarge, rappelle que le risque d'acquérir la maladie de Lyme est possible partout au Québec. La meilleure façon de la prévenir est donc d'éviter les piqûres de tiques.

### Pour prévenir la maladie de Lyme : évitez les piqûres de tiques

- En promenade, marchez dans les sentiers et évitez les herbes hautes.
- Utilisez un chasse-moustiques sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage.
- Portez des vêtements de couleurs claires lors de vos promenades (les couleurs claires rendent les tiques plus visibles). Portez un chapeau, des souliers fermés et

des vêtements longs, entrez votre chandail dans votre pantalon et le bas de votre pantalon dans vos chaussettes ou vos bottes.

- Il est possible de réduire la présence des tiques dans votre environnement en coupant les herbes hautes et les broussailles autour de votre maison, en tondant votre gazon, en enlevant les feuilles mortes, les broussailles et les mauvaises herbes qui se trouvent sur la pelouse et au bord des réserves de bois et du cabanon.

### **Examiner votre corps et votre équipement au retour d'une activité extérieure**

- Faites-vous aider d'une autre personne ou utilisez un miroir pour examiner les parties moins visibles comme le dos.
- Profitez de l'heure du bain pour examiner les enfants.
- Éliminez les tiques sur vos vêtements (dans la sècheuse à température élevée pendant 6 minutes).
- Examinez vos animaux de compagnie, car ils peuvent faire entrer des tiques dans votre maison, lesquelles pourraient par la suite s'accrocher à vous. Si vous trouvez des tiques sur un animal, retirez-les et consultez un vétérinaire, au besoin.

### **Quoi faire si une tique est retrouvée sur le corps?**

- En cas de piqûre, il faut immédiatement retirer la tique. Le portail santé Québec [décrit les étapes pour procéder de façon sécuritaire](#).
- Prenez en note la date et le lieu où vous étiez lorsque vous avez été piqué ainsi que l'endroit du corps où vous avez remarqué la piqûre. Ces renseignements pourraient être utiles si vous devez consulter un médecin.
- Surveillez l'apparition des [symptômes de la maladie de Lyme](#) dans les 3 à 30 jours après avoir été piqué.

En présence d'un ou plusieurs de ces symptômes, appelez Info-Santé, en composant le 811 ou consultez un médecin. Si vous consultez un médecin, apportez la tique dans un contenant bien fermé. Le médecin pourrait décider de la faire analyser.

«Un traitement préventif n'est généralement pas indiqué après une piqûre de tique survenue au Québec, mais pourrait être offert à une personne qui a été piquée dans certains secteurs des régions de l'Estrie, de la Montérégie et de l'Outaouais, lorsque certains critères sont réunis. Les infirmières du Service Info-Santé sauront vous informer adéquatement à ce sujet», conclut Dre Lafarge.

### **Saviez-vous que...**

- Il existe 12 espèces de tiques répertoriées au Québec. Une seule espèce peut transmettre la maladie de Lyme : la tique *I. scapularis*.
- Ce ne sont pas toutes les tiques *I. scapularis* qui sont infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme : *Borrelia burgdorferi*.
- Depuis 2014, 12 sites de la région ont fait l'objet de collectes de tiques dans le cadre du système intégré de surveillance provinciale de la maladie de Lyme. Des tiques *I. scapularis* ont été retrouvées dans cinq d'entre eux.
- La surveillance des tiques se poursuit dans Lanaudière en 2018.

### **Pour en savoir davantage**

[Maladie de Lyme](#)  
[eTick.ca](#)

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Pascale Lamy  
Adjointe au PDG - relations publiques / Chef du Service des communications par intérim  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)